

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 25 septembre 2014

Compte-rendu affiché le 3 octobre 2014

art. 16 Code Municipal : **35**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014

en exercice : **35**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

qui ont pris part à la
délibération

34

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. DECUQ, Directeur du service finances

OBJET

9

**MODIFICATION TABLEAU
DES EFFECTIFS**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir
à M. BAVOZET jusqu'au rapport n° 6), GILLET, GIORDANO,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND,
PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET,
GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER, ELEFTHERATOS, ISAAC-
SIBILLE, CRUZ, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, TULOUP,*

*Membres excusés : MM. AKNIN (pouvoir à Mme LOCTIN),
MOUSSA (pouvoir à M. BARRELLON), NOUHËN (pouvoir à
M. MOMIN), COATIVY.*

1) Création d'un poste de rédacteur à temps complet au service informatique

Mme ASTRE, Conseillère Municipale déléguée ressources humaines, affaires générales, explique qu'un poste d'agent de maîtrise a vocation, au service informatique, à être créé dans le cadre d'emplois des rédacteurs. Il s'agit du poste de responsable-adjoint du service informatique, technicien d'exploitation et de maintenance informatique.

2) Création d'un poste de technicien territorial à temps complet à la direction des services techniques

Pour permettre à la collectivité de mener à bien sa procédure de recrutement d'un technicien travaux du bâtiment (spécialité fluides et énergies) , il est proposé d'élargir le recrutement au cadre d'emplois des techniciens territoriaux , précision faite que ce poste est créé au tableau des effectifs dans le cadre d'emplois des ingénieurs.

3) Avancements de grade

Pour permettre à l'autorité territoriale de poursuivre sa politique d'avancement de grade sur l'année 2014, il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste d'éducateur territorial principal de 2ème classe des activités physiques et sportives principal
- 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non-complet (25H25 /35 H00)

Le conseil municipal est donc appelé à approuver les créations sus-citées, sachant que les postes dans les grades et temps de travail d'origine seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du CTP.

Les dépenses résultants des créations de postes susvisées sont à inscrire au budget, chapitre 12, articles 64111 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 1 tableau

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI